

1. L'ORGANISATION

1.1 Organisation en bref

Mission

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

Clientèle

Toute personne ou toute entreprise susceptible d'utiliser les infrastructures et les équipements de transport de même que les services offerts par le Ministère fait partie de sa clientèle.

Organisation administrative

Les produits et services externes sont composés des orientations et des régulations, de la gestion des infrastructures de transport et, enfin, de l'aide aux partenaires. Quant au volet interne, il comprend le soutien au fonctionnement de l'organisation et le soutien technique.

Par ailleurs, des modifications ont été apportées à la structure organisationnelle en 2020-2021 afin, notamment, d'équilibrer les charges de travail entre les secteurs et de mieux répartir les ressources au regard des priorités gouvernementales dans le contexte de la pandémie et de la relance économique. Ainsi, certaines directions et directions générales ont été transférées d'un sous-ministériat à un autre.

Enfin, un organisme et deux sociétés relèvent directement du ministre des Transports : la Commission des transports du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec et la Société des traversiers du Québec. Ces organisations présentent leur propre rapport annuel de gestion.